FICHE EVALUATION DES RESULTATS PRE REQUIS POUR LA FORMATION
AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DE PERSONNE (S)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Mail :

Conditions d'entrée en formation :

- Être âgé de 18 ANS au minimum
- Être physiquement apte à la pratique du sport (boxe pieds/poings)
- Posséder un certificat médical d'aptitude à la fonction d'agent de protection physique de personnes.
- Avoir une autorisation préalable à l'entrée en formation délivrée par le CNAPS en application du livre VI du code de la sécurité intérieur (document obligatoire délivré par le CNAPS. Délai 2 mois)
- Justifier d'un casier judiciaire vierge
- Maitriser la langue française écrite et orale, être en mesure de réaliser un compte rendu (niveau B1 du cadre Européen commun de référence pour les langues).
- Savoir compter et maitriser les opérations de base
- Avoir des connaissances en Anglais (niveau 3 ème minimum).
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B.
-

Décision du directeur de formation après examen du dossier :

1- Le postulant dispose des éléments nécessaires à entrer en formation.

2- Le postulant ne dispose pas des éléments nécessaires à l'entrée en formation, il doit fournir les éléments suivants :

3- Le postulant ne peut prétendre à participer à la formation pour les motifs suivants :

ÆNEAS Conseil le / /
M. Directeur de stage